



Vacances Adultes

SYSTÈME D' AFFECTATION



Le but du système d'affectation :



Vacances

Gérer la capacité d'accueil du réseau afin de recevoir le plus grand nombre de bénéficiaires.

Basé sur l'égalité des chances en instituant un « tour de rôle » pour tous les types de séjour.

Affectation prononcée en fonction de l'INDICE D'AFFECTION

C'est l'indice d'affectation le plus faible pour un choix donné qui sera affecté. L'indice est composé :

- 1 - CODE SERIE
- 2 - HISTORIQUE
- 3 - COEFFICIENT SOCIAL



1- les codes séries les plus fréquents



Vacances

Code 0 : priorité médicale absolue, non affectés depuis 2 ans et appels sortants

Code 1 : Cas prioritaires, demandes avec Joker

Code 3 : Demande avec enfant(s) ayant(s) droit de 3 ans à 18 ans scolarisé(s) et en période de congés scolaires

Code 5 : priorité pour les OD 18/35 ans sur les séjours estampillés priorité 18/35 ans

Code 7 : Demande normale sans priorité

Code 9 : Attribué à l'initiative des CMCAS. Graves manquements aux règles définies par le Conseil d'Administration de la CCAS



2 – L'historique



Vacances

Historique sur le Centre de vacances

Historique du type de logement : MF Gites VSL

Historique Global : C'est la somme de toutes les affectations (du Centre et du type)

Comment est il attribué ?

Pour toutes affectations dans un séjour CCAS en rouge

Pour combien de temps ?

Sur les 10 dernières années et toutes campagnes confondues.



3 – Le Coefficient Social



Vacances

Calculé à partir de l'avis d'imposition

Revenu Fiscal de
Référence

par le nombre
de parts fiscales





L'affectation est prononcée en fonction des critères suivants, classés par ordre prioritaire :

- 1 - Le code série**
- 2 - L'historique par centres de vacances**
- 3 - L'historique par type d'hébergement**
- 4 - L'historique global**
- 5 - Le coefficient social**

Pour être affecté, il faut que votre indice d'affectation soit le plus faible comparé à celui du dernier affecté à la même période

Chaque demande se traduit par une succession de 22 chiffres

Exemple : 3.00000.00700.03700.025140
(1) (2) (3) (4) (5)



Les priorités d'affectation



LE JOKER :

Priorité pour les nouveaux embauchés dans les IEG depuis moins de 3 ans, utilisable une seule fois pendant cette période (code série 1)

NON AFFECTES DEUX ANNEES CONSECUTIVES : Priorité d'affectation aux actifs après deux années consécutives de non affectation sur la même saison (été ou hiver Destination) à condition que les 6 choix aient été formulés sur chacune des demandes, (code série 0).

LES APPELS SORTANTS :

Les non affectés appelés par le pôle contact de la CCAS (code 0).



Vous donner les chances d'être affecté c'est

- * **Faire 6 choix d'institutions différentes**
- * **Demander une institution dans laquelle vous n'avez jamais séjourné**
- * **Varier les types d'hébergements**
- * **Eviter la période 15 juillet au 15 août**
- * **Utiliser votre joker**
- * **Privilégier 1 seule semaine au même endroit**





Conditions d'annulation





- Toute annulation de séjour doit être signalée à la CMCAS ou à la SLVie
- Les justificatifs acceptés sont :
 - Certificat d'Hospitalisation
 - Certificat de décès
 - Attestation employeur
 - Catastrophe naturelle

Le délai et la présence ou non d'un justificatif déterminent le taux de remboursement et engendrent une pénalité historique



Le bénéficiaire renonce à ses vacances

Demande en attente d'affectation

RETRAIT DE LA DEMANDE

Demande affectée ou réservation directe

Affectation Réservation = 15 jours

RETRACTATION

Affectation Réservation = 15 jours

ANNULATION

Avec Justificatif

Sans Justificatif

+20 jours
Du départ

-20 jours
Du départ

Tous séjours Hors
Voyage à
l'étranger

8 à 20
jours
Avant
départ

4 à 7 jours
avant
départ

< 3 jours
avant
départ ou
séjour
écourté

Frais retenus	0%	0%	0%	0%	0%	30%	50%	100%
Impact Historique	0%	0%	0%	50%	100%	100%	100%	100%



Les Changements pour 2016



- **2 Grandes Campagnes**

Été-Automne et Hiver-Printemps

- **HAUTE SAISON** (affectation à tour de Rôle)

Pour cet été : du 02/07 au 28/08/2016

- **BASSE SAISON** (réservations directes)

Pour cet été : du 08/05 au 02/07 et du 29/08 au 06/11

Donc attention dès mars : possibilité de réserver les
vacances de la Toussaint

2 vagues : 80% des places affectées au 7 avril
 20% restantes affectées au 19 mai



• Ouverture de Nouvelles Offres

Famille à l'étranger « Formule Tout Compris »

Destinations : Portugal / Grèce / Baléares

Comprenant Hébergement, Pension Complète et
Transport

page 254-257

Depuis le portail culture et
loisirs sur CCAS.fr

espace
culture
et loisirs

Séjours
Evénements



Gites en Location
sans animation pendant la
fermeture des institutions

Réservation et paiement directs WEB





- **Des Maisons Familiales à la Carte**

Dès le 30 mai , les MF de la CCAS passeront à la réservation directe avec pension à la carte en fonction de vos envies



choix à la réservation et pour la période totale



• Une offre à tarif Ajusté chez nos Partenaires

Principalement en basse saison, hors vacances scolaires

⇒ Tarif en fonction du coefficient social

⇒ Demande faite depuis la Centrale de Réservation



• Passage de 25 Centres et Campings CCAS en Gestion Campéole

Réservations auprès



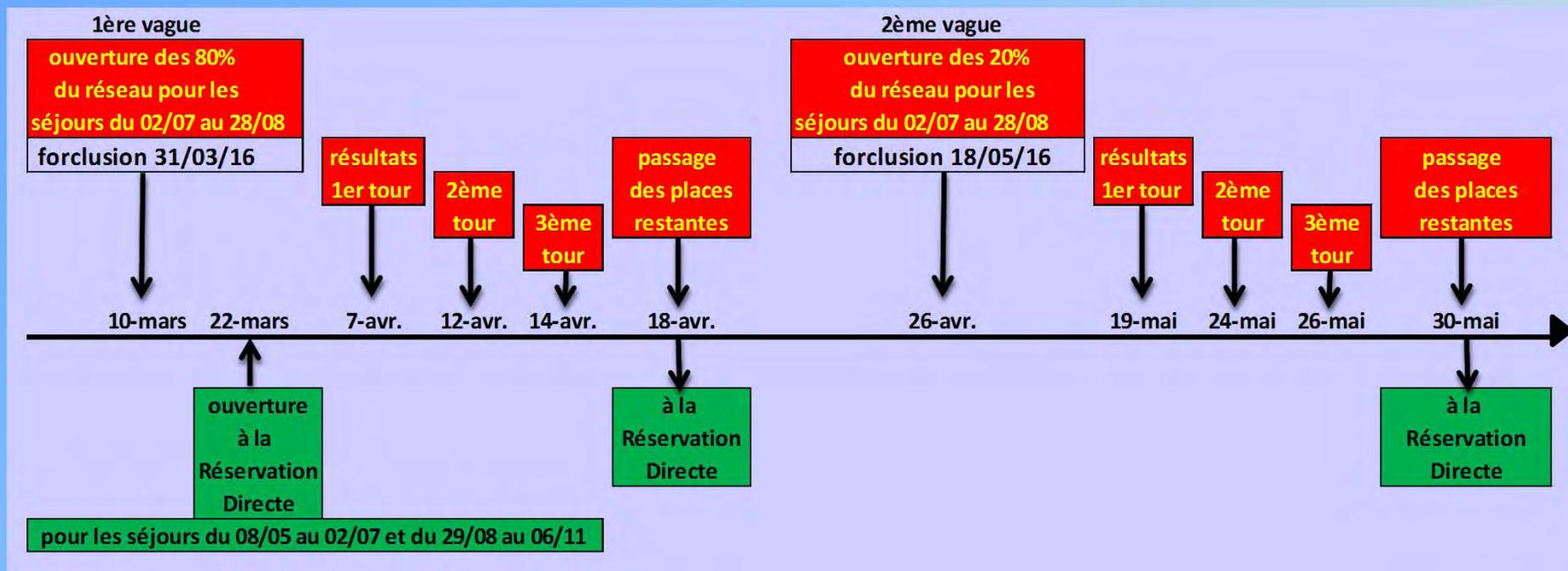
Arvieu	Portiragnes
Benodet	Porto-Vecchio "La Pioppa"
Boersch	Saint-Antonin-Noble-Val
Bormes-les-Mimosas	Saint-Georges-de-Didonne
Capbreton "Fierbois"	Saint-Laurent-de-la-Salanque
Chorges	Saint-Pée-Sur-Nivelle
Domme	Saint-Raphaël "Santa Lucia"
Hendaye	Seignosse "L'étang blanc"
La Tranche-sur-Mer "La Belle Henriette"	Serignan "Côte du Soleil"
La Tranche-sur-Mer "La Grière"	Six-Fours-les-Plages Le Rayolet
Le Lavandou	Thonon-les-Bains
Les Mathes	Trégunc
Leyme	



- Les séjours « accueil Paysan » sont suspendus
- Retrait des jetons de machine à laver prestataires
- Généralisation de la caution dans les centres CCAS
- La carte campeur est abandonnée : ouverture aux réservations et paiements en ligne
- Modification du taux de participation et augmentation des tarifs de base
- Ouverture à la résa WEB des Résidences Parisiennes



Calendrier Prévisionnel été 2016



DES VACANCES
AVEC LA CCAS



DES

VACANCES
qui

CHANGENT